

PLAN D'ACCÉLÉRATION

L'eau, source d'opportunités

SOUTENIR LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'INVESTISSEMENT, AMPLIFIER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE PLAN D'ACCÉLÉRATION EAU 2021 POUSSE LES TERRITOIRES À L'ACTION. À LA CLÉ, UN PANEL INÉDIT D'AIDES ET DE SERVICES DÉPLOYÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE.

« **N**ous sommes dans un temps d'exception qui crée des opportunités multiples et qu'il faut saisir maintenant. » Marc Hoeltzel, Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, situe sans détour les enjeux et les ambitions du plan d'accélération Eau 2021. Un appel à la mobilisation des maîtres d'ouvrage dans un double objectif : accompagner la relance de l'économie en l'inscrivant dans une dynamique vertueuse en réponse aux nouveaux enjeux environnementaux. « *Nous sommes clairement dans une approche territoriale* », reprend Marc Hoeltzel. « *Cet afflux massif de crédits, injecté dans les territoires, est adapté à leurs besoins et cohérent avec les priorités d'action de notre 11^e programme d'intervention 2019-2024 : le grand cycle de l'eau, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.* »



« Cet afflux massif de crédits, injecté dans les territoires, est adapté à leurs besoins et cohérent avec nos priorités d'action. »

« Défi climatique et protection de la ressource en eau sont les fils conducteurs du plan d'accélération Eau 2021. »

... De fait, les moyens engagés sont considérables. Pour 2021, la capacité financière d'intervention de l'agence de l'eau se monte au total à 132 millions d'euros, dont 60 millions au titre du plan d'accélération avec des modalités revues comme l'élargissement des assiettes et des bénéficiaires. À ces 132 millions s'ajoutent 18,7 millions d'euros de crédits d'État. Conséquence : chaque porteur de projet, s'il entre dans le champ d'action de l'agence de l'eau, est susceptible de trouver un financement. Ce dispositif sans précédent s'inscrit dans un cadre particulier, deux ans après le lancement du 11^e programme d'intervention, et dans le contexte d'une crise sanitaire majeure qui a profondément affecté l'économie du pays en même temps qu'elle a renforcé les consciences environnementales. Plus que jamais, les politiques publiques doivent être inspirées par une exigence d'anticipation et de promotion des équilibres écologiques globaux. C'est pourquoi, ce plan d'accélération a été bâti de manière concertée avec toutes les sensibilités des instances de bassin afin de soutenir



60

MILLIONS €

fléchés directement sur le plan d'accélération jusqu'à fin 2021



30

MESURES

engagées à destination des collectivités, des agriculteurs, des industriels, des PME-PMI et des artisans

Crédits France relance : engagement total

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan France Relance, une enveloppe de 18,7 millions d'euros a été attribuée à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. 100 % de ces crédits ont été engagés au bénéfice de 71 projets autour de deux axes stratégiques. Le premier porte sur le « petit cycle de l'eau » : modernisation des réseaux d'eau potable, mise aux normes des stations de traitement des eaux usées, rénovation des réseaux d'assainissement, gestion des rejets d'eaux pluviales. Le second volet concerne des actions de restauration écologique.

« La relocalisation de l'emploi fait aussi partie des ambitions du plan d'accélération. »



Véronique Corsyn

Directrice du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

« Sur les 360 sites protégés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, 117 bénéficient du plan d'accélération permettant de financer des opérations de fauche, débroussaillage, tronçonnage ou encore d'entretien d'ouvrages hydrauliques. Ces interventions sont essentielles pour garantir sur le long terme la richesse de la biodiversité. Parmi les sites concernés : le Marais de Pagny-sur-Meuse, un des derniers marais alcalins de Lorraine, la réserve naturelle régionale de la vallée de la Moselle Sauvage ou encore la prairie du Grand Friche à Réchicourt-le-Château. »

massivement la reprise d'activité dans les territoires en déclenchant des travaux favorables à la relocalisation de l'emploi et à la transition écologique. Agir vite et fort au service d'une relance verte : le dispositif déployé par l'agence de l'eau en témoigne. Il développe en premier lieu de nouvelles offres d'aides pour mobiliser les porteurs de projets sur les champs d'intervention capables de relancer rapidement l'activité de travaux. Les opérations visent principalement la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Amplifier, accélérer, anticiper

Le plan est aussi un amplificateur et un accélérateur de la transition écologique en jouant sur les enveloppes financières de certaines mesures, sur des taux d'intervention et d'acomptes ou en suscitant des appels à projets destinés à favoriser des approches globales. Enfin, le plan a vo-



Lionel Jacquemin

Président du Syndicat Mixte des Eaux Laffon de Ladebat (55)

« Nous portons depuis plusieurs années deux projets structurants destinés à renforcer la sécurisation de la distribution en eau potable dans notre territoire.

Le contexte de changement climatique et de tension sur la ressource, mais aussi les perspectives de transfert de compétences liées à la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, NDLR), rendent ces programmes particulièrement pertinents. Le coût global de ces opérations - près de 15 millions d'euros - ne pouvait être supporté par notre seul syndicat. Le plan d'accélération constitue un levier décisif. La rapidité des décisions nous permet d'envisager un démarrage des travaux avant la fin de l'année 2021. »



©4VENIS

▲ Un signal fort en direction des territoires.

cation à anticiper des crises potentielles en s'intéressant aux aspects « eau et santé » mais également aux signes avant-coureurs de plus en plus prononcés de la transition climatique, dont l'effet s'accroît durablement dans le bassin Rhin-Meuse. Toutes ces orientations ont conduit à l'élaboration d'un panel inédit d'aides et de services en direction des collectivités locales et des acteurs économiques pour répondre à leurs besoins d'équipements mais aussi à de nouvelles logiques d'aménagement fondées sur la protection de la nature en milieu urbain. « *Nous sommes vraiment dans une optique d'accélération des investissements* », complète Laurent Marcos, Directeur des Aides et de l'Action Territoriale à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. « *En revalorisant certains taux d'aides, en augmentant les dotations financières, en élargissant les assiettes subventionnables et le nombre de bénéficiaires éligibles, nous donnons un signal fort à l'adresse des territoires.* »



200

COMMUNES DU BASSIN RHIN-MEUSE SONT CONFRONTÉES À DES TENSIONS EN EAU

« Le mot clé de ce volet « eau potable », c'est l'anticipation et la prévention des tensions quantitatives. »



© AERMINICOLAS LEBLANC

^ Des solutions d'aménagement urbain fondées sur la nature.



Laurent Thiébaud

Responsable Hygiène-Sécurité-Environnement-Énergie du groupe Lucart (88)

« Chez Lucart, spécialiste du recyclage du papier et des briques alimentaires pour en faire du papier de haute qualité à usage sanitaire et domestique, nous avons souhaité développer une démarche globale autour des économies d'eau. Nous avons engagé des investissements pour recycler l'eau nécessaire au process, y compris jusqu'au rejet final en sortie de station d'épuration. À l'aide du plan d'accélération, nous avons investi dans de nouveaux équipements : des outils de mesure et de pilotage, des boucles de recirculation et des installations d'optimisation du système épuratoire pour une station encore plus performante et sans fluctuation. Résultat : nous recyclons plus d'eau pour en prélever moins. »

AUTOUR DE CINQ VOILETS STRATÉGIQUES, DES MESURES CONCRÈTES POUR UNE RELANCE VERTE

1 Pour des territoires « zéro pénurie d'eau »

Face à l'urgence climatique, la sécurisation de l'alimentation en eau potable est un objectif prioritaire du plan d'accélération. Il s'agit donc de consolider l'approvisionnement en eau des collectivités les plus fragiles sur le plan quantitatif, notamment les communes du massif vosgien. Le plan prévoit également la mise en œuvre de démarches hydro-économiques ainsi qu'un programme global de maîtrise des consommations d'eau dans le cadre des contrats de territoire « Eau et Climat ». Le mot-clé de ce volet « eau potable », c'est l'anticipation et la prévention des tensions quantitatives.

2 Objectif performance en assainissement

La responsabilité de l'agence de l'eau est de stimuler la reprise des chantiers en accélérant le niveau d'équipement des collectivités en assainissement et ainsi garantir le bon état des eaux. Le plan d'accélération vise à améliorer l'attractivité des aides des projets d'assainissement prioritaires iden-

tifiés dans les plans d'action opérationnels territoriaux (PAOT). Le soutien de l'agence de l'eau se matérialise par un élargissement des aides aux collectivités relevant du programme de mesures, associé au plan de gestion des eaux 2022-2027 et ayant vocation à intégrer un PAOT au cours du 11^e programme. Autre priorité affichée en matière d'assainissement : accélérer la mise en conformité à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Une enveloppe exceptionnelle de 11 millions d'euros est affectée à ces opérations. Des aides spécifiques sont également accordées afin d'aboutir à un parc de stations d'épuration composées à 100 % de boues hygiénisées. Le financement couvre les études liées à la recherche et l'expérimentation de solutions techniques et innovantes, la mise en place d'équipements favorisant le processus d'hygiénisation des boues d'épuration tels que les agitateurs et les dispositifs d'injection de chaux en silo.

3 Anticiper la ville de demain

Le plan d'accélération incite les collectivités à lutter contre les îlots de chaleur, développer la biodiversité et réduire les flux polluants rejetés. La dynamique est bien lancée sur le bassin Rhin-Meuse. Au programme : une gestion renouvelée des eaux pluviales, les solutions fondées sur la nature préconisées (noues, chaussées drainantes, toitures végétalisées, récupérateurs d'eau de pluie...). Cela passe aussi par la désimperméabilisation des cours d'école.

À la clé, des assiettes et des taux majorés pour rendre accessible à toutes les communes, en ville comme à la campagne, un projet démonstratif de désimperméabilisation. L'accompagnement peut prendre la forme d'un projet singulier comme le programme « Cour d'école, bulle nature ! », qui met la nature à la portée des enfants et propose un espace pédagogique autour de l'aménagement de potagers ou la plantation d'arbres fruitiers. Repenser une cour d'école, c'est ainsi aborder de multiples thématiques tels que les effets du soleil et du froid, le travail des saisons, la planification des plantations dans les bacs sans oublier le compostage et les techniques de jardinage.



Marie Simon

Responsable du département Insertion Paysagère et Espaces Verts à la Ville et Eurométropole de Strasbourg

« Nous avons engagé des programmes ambitieux de déminéralisation des cours d'école. Une première expérimentation a porté sur trois cours d'école. Elle a été menée dans un délai record et nous pouvons nous féliciter d'avoir supprimé 3 500 mètres carrés d'enrobés, planté 72 arbres et mis en place 26 bacs potagers pédagogiques dans les trois écoles. D'autres projets vont suivre encore cette année dans sept établissements puis tout au long du mandat. C'est un programme phare pour la collectivité. »

« Une dynamique s'est créée en faveur de nouvelles stratégies d'aménagement urbain. »

Dans les quartiers prioritaires aussi

À l'image du concours Eau et Quartiers prioritaires de la politique de la ville organisé à l'initiative de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les nouvelles façons de penser la ville irriguent aussi les quartiers défavorisés. L'aménagement urbain du futur s'appuie sur une gestion respectueuse de l'eau et les solutions inspirées par la nature. Les soutiens sont concrets : enveloppe financière dédiée au concours, financements en matière d'études et de travaux.

4 Dans les entreprises, une stratégie à 360°

Comment améliorer la résilience des entreprises face aux événements climatiques ? Comment les accompagner dans le développement de stratégies à 360° intégrant les perspectives de rebond post-crise et les enjeux environnementaux ? Le plan d'accélération étend aux industriels le principe des contrats de territoire « Eau et Climat ». Ils comprennent des aides spécifiques pour faciliter le démarrage des travaux, un accompagnement dans la mise en œuvre ou la maturation d'un projet et une assistance technique propre aux opérations de gestion intégrée des eaux pluviales ou de réutilisation des eaux dans le process de production.

5 Cap vers de nouveaux modèles agricoles

Le plan d'accélération a d'abord pour but de renforcer les mesures les plus efficaces. Il soutient ainsi fortement les filières agricoles sur herbe et l'acquisition de matériels adaptés à ces pratiques alternatives aux cultures céréalières. À l'instar du bassin versant du Rupt de Mad, d'autres secteurs pilotes sont appelés à être soutenus dans le cadre du programme de reconquête des prairies. Autre objectif : développer les cultures agrobiologiques. Les mesures engagées sont à la hauteur des ambitions affichées comme la garantie d'un taux de conversion à l'agriculture biologique supérieur dans les zones vulnérables aux pollutions diffuses agricoles. Ou encore l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la transition agrobiologique.

Le plan d'accélération veut aussi amplifier les dynamiques collectives à l'échelle d'un territoire visant notamment la mise en place d'un projet d'agriculture périurbaine, la création de circuits courts ou la prévention d'événements climatiques intenses comme les coulées de boues. Qu'il s'agisse de diversification et de rotation des cultures, de préservation de prairies permanentes, de conversion à l'agriculture biologique ou encore d'agriculture dite de précision : chacune de ces pratiques doit permettre de réduire l'utilisation des intrants et d'améliorer considérablement la protection de la ressource en eau.

Faites-nous connaître vos projets

Pour faciliter l'accès aux financements inédits du plan d'accélération Eau 2021, déposez votre projet sur la plateforme RIVAGE.

Après analyse, les projets pourront bénéficier d'un soutien de l'agence de l'eau ou être portés à la connaissance des préfectures avec lesquelles une coordination a été mise en place afin d'optimiser les financements en mobilisant notamment la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

▼ *Priorité aux cultures à bas niveau d'impact.*



Lucie Heitz

Ingénieur agronome, chargée de mission pour Nungesser Semences

« En partenariat avec les agriculteurs et le Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA), nous participons au développement de productions de fleurs et graminées sauvages à bas niveau d'intrants dans les aires de captage d'eau potable. Nous offrons ainsi des débouchés aux exploitants agricoles en récoltant les semences de ces espèces sauvages avant de les commercialiser. En cohérence avec le plan d'accélération Eau 2021, nous nous inscrivons dans un processus de transition agricole basée sur de nouveaux plans d'assolement et des cultures durables dans les parcelles proches des captages d'eau potable. »



© AER/NICOLAS LEBLANC